

DEC133477DR03

Décision portant cessation de fonctions de M. Solomampionona Randriamahefa, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux de Paris-Est

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC132529DR3 du 28 juin 2013 portant nomination de M. Solomampionona Randriamahefa aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Solomampionona Randriamahefa, dans l'unité du CNRS n° 7182, à compter du 31 avril 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Michel Latroche

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'UPEC (ou de son délégataire)